



COMPTE RENDU DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION MINISTERIEL TRAVAIL EMPLOI DU 4 AVRIL 2024

Le comité Social d'Administration ministériel Travail Emploi, a été présidé, par Madame Caroline GARDETTE-HUMEZ, Directrice des ressources humaines des ministères sociaux, assistée de Mme Géraldine BOFILL, Adjointe à la directrice et Cheffe du service « des politiques sociales et des parcours », Mme Amélie BIRBES, adjointe chef de bureau du dialogue social et de l'expertise juridique, Mme Fabienne BOUSSIN, Cheffe de service « Service du pilotage et de la gestion des ressources humaines », Mme Cyrielle BENKACI, Chargée de mission dialogue social,

Les organisations syndicales présentes : UNSA ITEFA, CGT-FSU SNUTEFE, SYNTEF CFDT, FOTEFP.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- Approbation du PV du CSA du 2 février 2023 (pour consultation)
- Point sur le projet d'arrêté « dossier individuel de l'agent » (DIA) (pour consultation)
- Présentation du bilan de formation 2023 (pour échange et débat)
- Présentation du plan de formation 2024 (pour consultation)
- Point relatif aux Jeux Olympiques et Paralympiques (pour information)
- Présentation de la loi de finances 2024 (pour information)
- Programmation des travaux (pour échange et débat)
- Resoclage des montants IFSE du corps des inspecteurs du travail (pour information)
- Point sur les données des résultats de l'index d'égalité entre les hommes et les femmes (pour information)

La présidente constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 10 heures.

Les représentants du personnel regrettent l'absence, une nouvelle fois, de la ministre.

Après les déclarations liminaires dans l'ordre de représentativité des organisations syndicales, la présidente répond à quelques questions et remarques.

Sur le sujet des effectifs et le manque d'attractivité de notre ministère relayé par le rapport de la cour des comptes sujet abordé par l'UNSA ITEFA, Madame la Présidente indique qu'un certain nombre de mesures ont été mises en place avec notamment 3 concours d'inspecteurs du travail avec 200 places chaque année et une revalorisation indemnitaire significative qui se poursuit en 2024.

L'UNSA ITEFA déplore le manque d'assistantes de contrôle dans les UC, ces postes sont ouverts aux catégories B, ce qui engendre des tensions dans les services entre les agents qui ont les mêmes fonctions. Plus généralement, l'UNSA ITEFA fait le constat que les agents de catégorie C de notre ministère manquent de reconnaissance et de valorisation, et que les promesses les concernant ne sont pas tenues. L'UNSA ITEFA demande une requalification des C en B.

Réponse : au sein des ministères sociaux, la grande majorité des agents catégorie C sont sur des postes de Catégorie B, ce sujet de revalorisation de leur IFSE et de la requalification de C en B est porté devant la DGAFP. La DRH annonce qu'un resoclage de l'IFSE des catégories C est en cours, avec 300 euros qui seront ajoutés annuellement aux agents catégorie C qui sont sur des postes de catégorie B.

Madame la Présidente nous informe également que la nouvelle campagne de promotion est lancée sous un mois, avec un objectif que les tableaux d'avancement et les listes d'aptitude soient publiés avant le 31/12/2024, pour une entrée en vigueur au 1^{er}/01/2025.

➤ **Approbation du PV du CSA du 2 février 2023 :**

La présidente propose que le vote soit organisé sur le PV du CSA du 2 février 2023 :

POUR : UNSA ITEFA, FO TEPF, CGT/FSU, SYNTEF CFTD

➤ **Point sur le projet d'arrêté « dossier individuel de l'agent » (DIA) :**

Est visé l'article 9 du décret no 2011-675 du 15 juin 2011 relatif au dossier individuel des agents publics et à sa gestion sur support électronique.

Les agents publics concernés seront informés de la dématérialisation de leur dossier individuel. L'agent aura accès à tout document classé dans son dossier individuel sur support électronique, et conservera l'accès au dossier version papier, si celui-ci n'a pas été numérisé. Cette gestion électronique permet de s'assurer par exemple, de la suppression d'une pièce qui n'a plus à l'être et facilite la mise à jour de la situation d'un agent.

L'UNSA ITEFA demande à Madame la présidente au niveau des DDETS(PP) qui met à jour le dossier de l'agent ?

Réponse : Les agents du SGCD habilités ont accès à l'outil Gaudi afin de déposer les documents concernant les agents.

La présidente propose que le vote soit organisé sur le projet d'arrêté « dossier individuel de l'agent ».

POUR : UNSA ITEFA, FO TEFP, CGT/FSU, SYNTEF CFDT

ABSENTION : 1 voix CGT/FSU

➤ Présentation du bilan de formation 2023 et du plan de formation 2024

Présentation faite par Mesdames Adeline ROUZIER-DEROUBAIX, sous-directrice « attractivité et parcours » et Sandrine GAMA service Formation.

En 2023, 4152 stagiaires ont été formés par l'INTEFP qui a effectué 779 sessions de formations différentes et 5490 stagiaires ont été formés par la DRH qui a effectué 490 sessions de formation continue et 40 modules de préparation aux concours et examens professionnels.

Sur la plate-forme de formation en ligne Mentor (plate-forme interministérielle développée par la DGAFP), il y a une évolution croissante d'agents inscrits : 9209 en janvier 2024 (3900 inscrits en mai 2023). Une offre de formation interministérielle riche : 114 formations disponibles.

Pour la préparation du plan de formation 2024, les remontées d' « Estève » suite aux CREP sont analysées, puis sont recensés les besoins de formation auprès de l'ensemble des directions (administration centrale, services déconcentrés), et enfin des échanges avec toutes les directions se sont organisés afin de présenter le projet de plan au CSA Ministériel.

Cinq orientations stratégiques ont été retenues :

1. Accompagner la modernisation de l'administration dans un contexte de transformation publique.
2. Soutenir les politiques publiques élaborées et déployées dans le domaine du travail, de l'emploi, des affaires sociales et de la santé.
3. Accompagner les services dans le cadre de l'évolution de leurs missions et de leur organisation.
4. Soutenir par la formation, les politiques de gestion des ressources humaines.
5. Accompagner le développement des compétences et projets professionnels des agents.

Les parcours sont construits au plus près des besoins des agents.

L'UNSA ITEFA souhaite des précisions sur les formations qui disparaissent du catalogue et sur celles qui font leur apparition. Les organisations syndicales font le constat qu'il manque un bilan qualitatif. Cette remarque a été retenue et sera prise en compte lors de la prochaine présentation du bilan.

La présidente propose que le vote soit organisé sur les orientations 2024 en matière de formation :

POUR : 3 (UNSA ITEFA)

ABSTENTION : 1 (CGT/FSU)

CONTRE : 8 (CGT/SUD/FSU, SYNTEF CFDT, FO TEPF)

➤ **Point relatif aux Jeux Olympiques et Paralympiques**

Mme Angèle ARCHIMBAUD, directrice de projet chargée des jeux Olympiques et Paralympiques 2024, auprès du secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales présente la note d'information relative à la prise des congés et au télétravail durant cette période.

Il est préconisé une organisation en amont des congés annuels afin de tenir compte des nécessités de service. Il est rappelé, conformément à la circulaire de la première ministre du 22 novembre 2023 deux mesures concernant le CET : le plafond maximal de 10 jours pouvant être déposés chaque année sur un CET est augmenté à 20 jours pour l'année 2024 pour les agents concernés. Ainsi, le plafond global du CET est relevé de 60 à 70 jours. Le cadre relatif au télétravail offre des possibilités étendues d'aménagement.

Puis, nous est présenté le plan de maintien d'activité des administrations et des services publics pendant les jeux olympiques (Du 26/07 au 11/08) et Paralympiques 2024 (Du 28/08 au 08/09). Concernant l'organisation des services, il est demandé aux services d'anticiper et de s'adapter.

La circulaire de la Première Ministre du 22 novembre 2023 prévoit la possibilité d'une majoration du régime indemnitaire pour les seuls agents directement impliqués et mobilisés dans la bonne organisation des jeux (500€, 1000€ ou 1500€).

La Directrice des ressources humaines a demandé aux directeurs de faire remonter les noms des agents qui entrent dans les critères retenus pour percevoir la prime.

Monsieur Nicolas DELMOTTE intervient afin de préciser le rôle de la DGT durant cette période, et indique que les outils juridiques et méthodologiques sont transmis afin d'aider les agents du SIT lors des contrôles d'installations temporaires par exemple (Ex : montage et démontage de gradins, etc..).

Monsieur Nicolas DELMOTTE précise que ce n'est pas la DGT qui demande les accréditations mais, les DDETS et les DREETS.

Monsieur DELMOTTE indique que les accréditations sont délivrées aux agents de contrôle, dans le but de faciliter leur accès et leur entrée sur les sites (tous ne sont pas soumis à accréditation).

L'UNSA ITEFA s'interroge concernant les 100 000 bénévoles qui seront présents sur les sites avec des risques important de travail illégal.

Madame ARCHIMBAUD précise que les bénévoles sont encadrés par une « charte du bénévolat » et ne sont en aucun cas sur des postes relevant de la convention collective HCR.

➤ **Présentation de la loi de finances 2024 :**

Présentation de la loi de finances 2024 par Monsieur Francis LE GALLOU Directeur des finances, achats et services des ministères sociaux.

La loi de finances initiale pour 2024 a été publiée au Journal officiel le 30 décembre 2023.

La ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités est responsable de la mission « Travail et emploi », qui est composée de 4 programmes

Programme 102 « Accès et retour à l'emploi » ; ▪ Programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » ; ▪ Programme 111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » ; ▪ Programme 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » ;

L'UNSA ITEFA s'interroge sur cette présentation qui n'est plus d'actualité puisque depuis l'adoption de la loi de finances, Bercy a décidé d'amputer 1.1 milliard d'euros les missions du travail et surtout de l'Emploi.

Monsieur LE GALLOU confirme nos propos, mais indique que cela n'aura pas vraiment d'impact sur notre fonctionnement étant donné qu'une « réserve de précaution » avait été constituée, et que c'est celle-ci qui sera amputée.

16h48 Madame la directrice des Ressources humaines confie la présidence du CSA à Madame Géraldine BOFFIL.

➤ **Programmation des travaux**

La DRH présente les sujets qui seront abordés et étudiés lors des prochains CSA Ministériel Travail Emploi.

➤ **Resoclage des montants IFSE du corps des inspecteurs du travail**

Mme Fabienne BOUSSIN, Cheffe de service « Service du pilotage et de la gestion des ressources humaines » fait une présentation chiffrée de l'évolution indemnitaire du corps de l'inspection du travail qui a débutée en 2022 / 2023, avec la mise en œuvre de revalorisation des socles de l'IFSE du corps de l'inspection du travail.

En février 2024 a été mis à la paye avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024, la poursuite du relèvement des socles de l'IFSE : + 300€ (Tableaux publiés au BO mars 2024).
<https://dicom-portail-travail2.cegedim.cloud/publications/picts/bo/2024/2024.3.travail.pdf>

Une mesure supplémentaire en faveur des IT a été mise en oeuvre ayant pour objectif de repositionner les agents ayant plus de 8 ans d'ancienneté : augmentation de leur IFSE de 350 euros annuel supplémentaires.

Les contrôleurs du travail se verront attribuer une augmentation de leur IFSE de 500 euros annuel.

Ces mesures ont pour but de repositionner le corps de l'inspection du travail en matière indemnitaire car celui-ci est très en dessous des autres corps de contrôles.

Il nous a également été annoncé que les agents de catégorie C qui occupent des fonctions de catégorie B verront leur IFSE revalorisé de 300 euros annuel.

L'UNSA ITEFA déplore que l'augmentation de 300 euros concernant les Catégories C ne soit pas généralisée à tous les agents de Catégorie C, mais uniquement à ceux qui exercent des fonctions de catégorie B.

L'UNSA ITEFA constate et regrette que les sommes versées pour les agents de catégorie C sont moindres par rapport aux agents des autres catégories.

➤ **Questions diverses**

Après les questions diverses pour lesquelles des réponses seront apportées pour l'essentiel lors du prochain comité, la présidente remercie les participants et clôt la séance.

La séance est close à 18H20

La prochaine réunion du CSA Ministériel Travail Emploi est prévue le

20 juin 2024.

